

Formation « LUTTER CONTRE VARROA EN APICULTURE BIOLOGIQUE »

Aix-en-Provence – Mardi 23 octobre 2018

Avec **Alban MAISONNASSE (technicien ADAPI)**
et **Yves Goïc (apiculteur professionnel en AB)**



Contexte :

La filière apicole bio française fait face à un triple défi :

- Des problèmes parasitaires croissants et des phénomènes de mortalité accrus dans les cheptels, notamment liés à *Varroa destructor*, qui affaiblit les colonies et réduit fortement leur capacité à résister à d'autres sources de stress
- Une production de miel et autres produits de la ruche largement insuffisante pour couvrir les besoins du marché local
- Une demande de produits bio en hausse constante de la part des opérateurs aval et des consommateurs

Parallèlement, le cahier des charges de l'apiculture biologique restreint les moyens de lutte contre Varroa, interdisant notamment les deux principales molécules utilisées en conventionnel (Amitraze et Fluvalinate). Les alternatives doivent, pour être efficaces et limiter les dommages causés au cheptel, être choisies et appliquées avec rigueur et précision, requérant une excellente maîtrise en termes de diagnostic, d'appréhension du contexte (températures, vigueur des colonies...), de connaissance des produits et de méthode de mise en œuvre.

Il est donc urgent de perfectionner et rationaliser au maximum les techniques de traitement contre Varroa, de façon à maintenir un faible niveau d'infestation dans les ruchers bio en limitant les pertes (et donc une meilleure viabilité économique), tout en contribuant efficacement à l'effort général de la profession dans la lutte contre la prolifération du parasite.



Partant de ce constat, Agribio 13 propose aux apiculteurs de la région un module de formation approfondi sur les techniques de lutte contre Varroa en apiculture biologique.

Objectif de la formation :

- Mieux comprendre le cycle et le développement de Varroa, savoir diagnostiquer et quantifier sa présence
- Connaître les différentes techniques de lutte autorisées en bio et faire le choix du traitement adapté en fonction du contexte
- Maîtriser les principales modalités et techniques d'application de l'acide oxalique dans un rucher bio

Où et quand ?

Aix-en-Provence – Maison des Agriculteurs
Le mardi 23 octobre de 9h à 17h30



Programme pédagogique

Matinée (9h-12h30)

- Mise à jour et harmonisation des connaissances des participants sur *Varroa*, son cycle de reproduction, son développement, ses points forts/faibles, etc.
- Balayage des différentes méthodes de diagnostic (comptage) et de lutte autorisées en bio, avantages et inconvénient de chacune en l'état actuel des connaissances
- Choix d'une méthode de lutte contre *Varroa* spécifique à un rucher (et non à l'exploitation) en fonction de la saison, des miellées, du nombre de *Varroa* phorétiques/100 abeilles) et de la dynamique des colonies.

Après-midi (14h-17h30)

- L'acide oxalique, ses propriétés, son utilisation (recommandations pour une application optimale), son efficacité, son intérêt → présentation détaillée et argumentée des résultats d'essais effectués récemment par l'ADAPI
- Approfondissement sur le blocage de ponte (matériel, méthodes et calendrier d'intervention, points de vigilance...), en s'appuyant sur les retours d'expérience d'un groupe d'apiculteurs (représenté par Yves Goïc) pratiquant l'encagement des reines depuis plusieurs années, et d'autres mesures bio-techniques (retrait de couvain...)
- Débat entre les participants et les intervenants



En fin de journée: évaluation de la formation.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Présentation orale avec supports visuels (diaporama, vidéos...), et échanges interactifs entre intervenants et participants. Des documents imprimés seront également remis à chaque stagiaire.

Evaluation :

L'acquisition des connaissances est évaluée au fur et à mesure par des échanges entre intervenants et participants.

Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants en fin de formation.

Pré-requis :

Attention : cette formation s'adresse à des **apiculteurs confirmés et professionnels**. Une connaissance approfondie de l'abeille et la maîtrise des principales techniques modernes de conduite d'un rucher sont requises pour participer.



Infos pratiques

Repas de Midi (vers 12h30) :

Restaurant ou plateau repas (à définir ultérieurement) → 15 € le repas

Tarifs et prises en charge :

- Pour les **agriculteurs et porteurs de projets d'installation**, le fonds VIVEA prend en charge **l'intégralité des frais pédagogiques**. Seul le coût du repas (15€) reste à charge du participant.
- Pour les **salariés, techniciens et conseillers agricoles** : **175,00 € TTC + repas (15 €)**. Le coût de la formation peut être pris en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez pour vos droits individuels à la formation.
- Autre participants (particuliers, professionnels sans possibilité de prise en charge) : nous consulter

POUR PLUS DE PRECISIONS SUR CETTE FORMATION, CONTACTEZ :

Clara LANDAIS, Agribio13 : 04 42 23 86 59 agribio13-technique@bio-provence.org



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée pour la prise en charge VIVEA) :

Précisions sur votre statut : Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole
 Technicien, conseiller agricole autre, précisez.....

Adhérent à un groupement du réseau Bio de PACA : Non
 Oui, laquelle ?

Je m'inscris à la formation « LUTTER CONTRE VARROA EN APICULTURE BIOLOGIQUE » le 23 octobre 2018 en tant que :

Agriculteur/porteur de projet : Frais pédagogiques pris en charge par VIVEA

→ Joindre un chèque de **15 €** à l'ordre d'Agribio 13 pour le repas.

Nouveaux installés/porteurs de projet : joindre une attestation de contributeur VIVEA ou une attestation de démarche d'installation ou une attestation d'affiliation MSA

Autre participant

→ Joindre un chèque* de€ à l'ordre d'Agribio 13.

Prise en charge possible pour les salariés, conseillers ou techniciens agricoles (OPCA, FAFSEA...).

** Voir tarifs en page précédente. Les chèques ne seront encaissés qu'après la formation. Si l'aspect financier pose problème, n'hésitez pas à nous contacter.*

Bulletin à renvoyer complété, accompagné du chèque pour le repas

avant le 05 octobre 2018 à :

AGRIBIO 13

Maison des agriculteurs – 22, av. rue Henri Pontier

13626 Aix en Provence Cedex 1

agribio13-technique@bio-provence.org – 04 42 23 86 59